

tenue sous la présidence de Madame SELLES, assisté(e)
de Madame CRASSUS et Madame ACHE, Conseillères
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2301540	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Sadiq Hussaini S. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 17 mars 2023 prise par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant refus de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S. Sadiq Hussaini	Maître MOURA Henri (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
02)	DOSSIER N° 2501285	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Sadiq Hussaini S. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née du silence gardée par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, sur sa demande de titre de séjour mention vie privée et familiale	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S. Sadiq Hussaini	Maître MOURA Henri (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
03)	DOSSIER N° 2300710	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Mme Fleur Tamsin C. demande au tribunal d'annuler l'arrêté préfectoral n° 2023-02-17-01 du 17 février 2023 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français avec délai de départ volontaire et fixant le pays de renvoi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C. Fleur	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2301126	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Mme Nhiamh Evangéline C. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-03-30-9 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées le 30 mars 2023 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire avec délai de départ volontaire et fixant le pays de renvoi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C. Nhiamh Evangéline	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
05)	DOSSIER N° 2301410	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Shulin H. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 31 mars 2023 prise par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus de renouvellement de sa carte de résident.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H. Shulin	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
06)	DOSSIER N° 2301811	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Cheickna N. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 236400259 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques le 13 juin 2023 portant refus de renouvellement de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur N. Cheickna	Maître DIOP Mame Abdou (Cour) Madame P. Martine
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

09 heures 00

07)	DOSSIER N° 2302534	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Wisdom J. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-08-28 B du 28 août 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et abrogation de tout document de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur J. Wisdom	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
08)	DOSSIER N° 2302013	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Mme Fatoumata B. demande au tribunal d'annuler l'arrêté pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques le 16/06/2023 portant refus de délivrance d'un titre de séjour mention "vie privée et familiale"	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B. Fatoumata	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
09)	DOSSIER N° 2302118	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Souleymane F. demande au tribunal d'annuler la décision du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 05/07/2023 portant refus de délivrance de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F. Souleymane	Maître SANCHEZ-RODRIGUEZ Francisco
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

09 heures 00

10)	DOSSIER N° 2302065	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Mme Deljana B. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet née le 15.03.2023 du silence gardé par le préfet du Gers sur sa demande de titre de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B. Deljana	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS	
11)	DOSSIER N° 2101951	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	La communauté de communes de Lacq-Orthez demande au Tribunal de condamner solidairement la SARL Boulou Architecture, la SARL Société Plomberie Equipement Maintenance, la SARL Viven, M. François H., la SAS Apave Sudeurope et la SARL Chouard à lui garantir l'ensemble des condamnations prononcées à son encontre par le juge judiciaire statuant sur les demandes du syndicat des copropriétaires de l'immeuble "Le village médical de Monein" et des copropriétaires, à savoir la SCI Lebouteiller, la SCI S.L.G., la SCI Tostem, M. Laurent B. et Mme Monique B.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ	Maître LE CORNO Antonin (Cour)
Défendeur	SARL BOULIN ARCHITECTURE SOCIETE PLOMBERIE EQUIPEMENT MAINTENANCE SARL VIVEN Monsieur H. François SAS APAVE SUDEUROPE SARL CHOUARD ERIC SOCIETE SMA SA SA ALLIANZ IARD SA AXA FRANCE IARD SOCIETE EIFFAGE CONSTRUCTION SUD AQUITAINE	Maître CHARBONNIER Fabrice (Cour) SELARL ETESSE (Cour) BERTHIAUD ET ASSOCIES Maître LOPEZ Stéphane (Cour) SCP CASADEBAIG & ASSOCIES (Cour) SELARL ETESSE (Cour) SCP LERIDON - LACAMP (Cour) DE TASSIGNY CACHELOU AVOCATS (Cour)

09 heures 00

12)	DOSSIER N° 2303321	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	La SAS CAMBLO (BRICOMARCHE) demande au tribunal d'annuler la décision n° DM/PA/JG/CV/10664 en date du 25 octobre 2023 prise par le département des Pyrénées-Atlantiques portant rejet de sa demande d'indemnisation en réparation des préjudices économiques subis en raison de la fermeture pour travaux du pont de Lacq.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS CAMBLO	Mme Stéphanie B.
Défendeur	DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
13)	DOSSIER N° 2302798	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	La SARL PHARMACIE DE LA MAIRIE demande au tribunal de prononcer la décharge de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de l'impôt sur les sociétés au titre des années 2011 à 2017.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL PHARMACIE DE LA MAIRIE	CABINET FIDAL BAYONNE SARL FHBX
Défendeur	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL NOUVELLE-AQUITAINE	
14)	DOSSIER N° 2303286	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	La SARL SAGILU demande au tribunal d'annuler la décision en date du 25 octobre 2023 par laquelle le département des Pyrénées-Atlantiques a rejeté sa demande d'indemnisation en réparation des préjudices économiques subis suite à la fermeture du pont de Lacq à Mourenx.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL SAGILU	M. Gilles G.
Défendeur	DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

09 heures 00

15)	DOSSIER N° 2302857	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Le GROUPEMENT FORESTIER DU DOMAINE DU PYLA demande au tribunal d'annuler la décision du 9 octobre 2023 portant rejet de sa demande de remboursement forfaitaire réservée aux exploitants agricoles non imposés à la taxe sur la valeur ajoutée au titre de l'année 2022 pour un total de ventes de 1 990 000 euros au taux forfaitaire de 4,43 % appliqué à la base de calcul du remboursement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GROUPEMENT FORESTIER DU DOMAINE DU PYLA	IN EXTENSO SOCFI (Cour)
Défendeur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
16)	DOSSIER N° 2401685	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Le GROUPEMENT FORESTIER DU DOMAINE DU PYLA demande au tribunal de prononcer la décharge de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) mise à sa charge au titre de l'année 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GROUPEMENT FORESTIER DU DOMAINE DU PYLA	IN EXTENSO SOCFI (Cour)
Défendeur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
17)	DOSSIER N° 2401168	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Le GROUPEMENT FORESTIER DU DOMAINE DU PYLA demande au tribunal de prononcer la décharge de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) mise à sa charge au titre de 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GROUPEMENT FORESTIER DU DOMAINE DU PYLA	IN EXTENSO SOCFI (Cour)
Défendeur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

